



## CHEF DE RANG PETIT DEJEUNER (H/F)

### **DESCRIPTION DU POSTE**

Service du petit déjeuner, room service, minibar et parfois le déjeuner pour des groupes.

### **RYTHME DE TRAVAIL**

Horaire de travail selon les jours : 6h à 14h30 ou 7h à 15h30 ou 8h à 16h30 incluant 30mn de pause.  
2 jours de repos hebdomadaires consécutifs fixes par semaine Lundi/Mardi ou Jeudi Vendredi

### **ACTIVITES PRINCIPALES (Liste non exhaustive)**

- Dressage des tables et débarrassage des tables
- Accueil des clients
- Prise des commandes et facturation des prestations
- Service des mets et des boissons
- Réapprovisionnement du buffet
- Acheminement des plateaux de room service en chambre
- Réapprovisionnement et nettoyage des mini-bars en chambre
- Mise en place des « accueils spéciaux » en chambre
- Nettoyage du poste de travail, de la salle de petit déjeuner et de l'espace bar
- Service du midi sur des événements ponctuels
- Assure le service des pauses café et le dressage des salons et salles de réunion
- Mise en place des buffets pour les events
- Veille aux normes et règles HACCP
- Rangement des réserves et du matériel
- Tour des étages à 7h et à 14h et récupération des plateaux de room service en chambre.
- Reception et contrôle des marchandises au moment des livraisons.
- Renfort à la plonge et en cuisine en cas de besoin.
- Savoir envoyer 30 couverts seul en petit déjeuner

### **RATTACHEMENT ET RELATIONS**

Rattaché au Responsable Petits-déjeuners, Responsable Restauration et Directrice Adjointe

### **AUTRES INFORMATIONS**

Les jours de congés peuvent être modifier en fonction des besoins du service.  
Formation au poste du cuisinier du matin pour le remplacer en cas de retard ou d'absence.

### **PROFIL REQUIS**

Autonome, dynamique, sens de l'accueil et du service client, rigoureux

### **TYPES DE CONTRAT ET SALAIRE**

Contrat saisonnier de 9 mois, pouvant être prolongé ou déboucher sur un CDI  
Temps plein, 39h par semaine

### **AVANTAGES :**

- Parking gratuit dans l'entreprise
- Mutuelle prise en charge à 100% par l'entreprise
- Uniforme fourni et blanchi par l'entreprise
- Repos fixe et rythme régulier, 2 jours consécutifs par semaine
- Prise en charge du transport public avec abonnement